

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 février 2025

Etaient présents :

MMES et MM FOUILLOUX RIVIERE DE SAEVER BILLARD LAGREZE GUYONDET FERNANDEZ HUDRY LABRUNIE AUBERTIN MONTANARI

Absents excusés :

Mme GROSROYAT : pouvoir à M. BILLARD

M. MAKHLOUF : pouvoir à Mme LABRUNIE

Absents :

Mme GERVIER

Mme GOLLIET

M. RENAUT

1°) Ouverture de la séance

- a) Vérification du quorum
- b) Nomination d'un secrétaire de séance
- c) Approbation du compte-rendu du 14 janvier

2°) Finances – Economie

- a) Etat des factures
- b) Bail à construction Maison Séniors – Avenant de prorogation de la promesse de bail et ajout d'une clause de résiliation
- c) Remise gracieuse pour deux amendes administratives de dépôt sauvage de déchets
- d) Construction Ecole maternelle + réfectoire – Avenant n°1 au lot 4 « Etanchéité »
- e) Construction Ecole maternelle + réfectoire – Avenant n°1 au lot 2 « Gros Œuvre »

3°) Urbanisme

- a) Dossiers vus en commission du 4 février
- b) Dossiers acceptés/refusés depuis le 14 janvier
- c) Déclaration(s) d'intention d'aliéner

4°) Travaux, Bâtiments et Voirie

- a) Informations diverses

5°) Ecole – Cantine – Centre de Loisirs

- a) Informations diverses

6°) Commission CLAC - Informatique

- a) INFORMATIQUE : informations diverses
- b) CLAC : informations diverses

7°) Affaires sociales et CCAS

- a) Informations diverses

8°) Communauté d'agglomération

- a) Compte rendu du conseil communautaire du 29/01/2025
- b) Modification de la rédaction de la compétence Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex
- c) Compte rendu des différentes commissions

9°) Questions/informations diverses

1°) Ouverture de la séance

- a) Le quorum est atteint, 10 conseillers sont présents à l'ouverture de la séance.
- b) Monsieur le Maire demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance, M. FERNANDEZ se propose et est désigné.
- c) Approbation du procès-verbal du 14 janvier : Le PV est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de M. GUYONDET.

2°) **Finances - Economie :**

- a) **Etat des factures :** Le document n'appelle aucune observation particulière.
- b) **Bail à construction Maison Séniors – Avenant de prorogation de la promesse de bail et clause de résiliation :** En raison de recours qui ne sont pas encore purgés, il y a lieu de proroger la promesse de bail jusqu'au 31 mars 2025. De plus, le gestionnaire a demandé que soit ajoutée une clause de résiliation du bail afin de sécuriser l'exploitation des bâtiments. Après avoir obtenu les explications demandées quant aux garanties pour la commune, le Conseil accepte à l'unanimité.
- c) **Remise gracieuse pour 2 amendes administratives de dépôt sauvage des déchets :** La police municipale a rédigé un rapport administratif le 05.11.2024 à l'encontre d'une administrée donnant lieu à l'émission d'un avis des sommes à payer le 19 novembre 2024. Le temps que la SGC d'Oyonnax traite cet avis et le transmette au destinataire, deux nouveaux rapports administratifs ont été effectués par la police municipale (le 27 novembre 2024 et le 06 décembre 2024) donnant lieu à l'émission des titres n°300 et n°325. L'administrée n'ayant pas eu connaissance de la première amende avant les deux autres dépôts sauvages, et montrant sa bonne foi en ayant payé la première amende dès réception, elle demande à ce qu'une remise gracieuse soit effectuée pour le titre 300 et le titre 325 sur l'exercice 2024 en certifiant qu'elle ne vient pas de la région et qu'elle ne connaissait pas les règles qui s'appliquaient quand les bacs de tri étaient pleins. Elle s'est engagée à aller maintenant en déchèterie. Le Conseil accepte cette remise à l'unanimité.
- d) **Construction Ecole maternelle + réfectoire - Avenant n°1 au lot 4 « Etanchéité » :** En raison de certains travaux qui ont été modifiés, l'entreprise MACON ETANCHEITE présente un avenant d'un montant de 21'162.54 € H.T. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- e) **Construction Ecole maternelle + réfectoire – Avenant n°1 au lot 2 « Gros œuvre » :** Certains travaux ayant été modifiés, l'entreprise K2G présente un avenant d'un montant de 16'239.89 € H.T. Le Conseil accepte à l'unanimité.

3°) **Urbanisme :**

- a) Dossiers vus en commission du 4 février
 - **Déclarations préalables**
 - M. FALCO V., Rue du Vieux Bourg : ajout d'un velux = avis favorable
 - M. VERNE J.Y., Vie des Tauques : installation panneaux solaires = avis favorable
 - Mme ESCUDIE M., Rue du Journans : abri de jardin = avis favorable
 - Mme SOUSA FARIA T., Chemin des Trévys : clôture = avis favorable
 - **Permis de construire**
 - WE PROM ! Fontaillon : modification accès et façades = avis favorable
- b) Dossiers acceptés depuis le 14 janvier
 - **Déclarations préalables**
 - M. MUSSAÏ P., Vie des Tauques, pour installation photovoltaïque
 - **Permis de Construire**
 - M. MEIRINHO C., Rue de la Dôle, pour une piscine enterrée
 - LA PANIERE, Rue des Carpières, pour une extension de 18m²
 - **Dossiers refusés**
 - //
- c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner :** 3 déclarations sont présentées pour lesquelles la commune n'exercera pas son droit de préemption.

4°) **Travaux, Bâtiments et Voirie**

- a) Informations diverses : le bâtiment de la nouvelle école devrait être entièrement couvert dans 1 mois. Monsieur le Maire revient sur les avenants acceptés, et informe que des moins-values vont intervenir sur les lots 1 et 6 dont les montants s'équilibreront approximativement avec les avenants. En conséquence, l'incidence sur les dépenses sera d'environ 1200€.

5°) Ecole – Cantine – Centre de Loisirs

- a) Compte-rendu/Informations diverses : M. BILLARD rappelle la réunion de la commission qui se tiendra le 11 février à 18h30 au centre de loisirs, au cours de laquelle sera abordé le budget, entre autres.

M. FERNANDEZ revient sur la question du budget et soulève le fait que les dépenses inscrites au budget 2023/2024, concernant la mise en place du projet « Arts et Jardins » ont été en partie inutiles, comme « jetées par la fenêtre ». Des bacs ont été installés pour créer des jardins et ont malheureusement été laissés à l'abandon, personne ne s'en est occupé. Il demande à M. BILLARD de faire attention à l'argent du contribuable et de faire en sorte que les projets soient suivis de près par les enseignants mais aussi par la commune. M. BILLARD de répondre que mis à part ces bacs de jardin non entretenus, des actions ont tout de même été menées, telles que les visites aux jardins de Voltaire, la présence d'intervenants dans les classes, etc.

6°) Commission Informatique – CLAC : M. le Maire et M. FERNANDEZ rappellent que les budgets présentés par la commission, lors de la commission du 3 février, n'ont pas été validés. Des explications seront demandées à Mme GROSROYAT et Mme GERVIER.

- a) INFORMATIQUE = //
- b) CLAC = //

7°) Affaires sociales et CCAS

- a) Informations diverses : le budget 2025 du CCAS a été soumis à la commission Finances, tout comme celui pour la bibliothèque. Les propositions ont été validées.
Les membres du CCAS souhaiteraient que la vente des brioches au profit de l'ADAPEI soit remplacée par une subvention, ce qui évitera la problématique de l'organisation de cette vente. C'est accepté.

8°) Communauté d'agglomération

- a) Compte-rendu du conseil communautaire du 29/01/2025 : le compte-rendu sera transmis aux conseillers.
- b) **Modification de la rédaction de la compétence Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex** : Considérant la notification de Pays de Gex agglo en date du 17 janvier 2025, reçue en mairie le 20 janvier 2025, de la délibération du conseil communautaire n°2019.00154 du 23 mai 2019 ayant approuvé la modification de la rédaction de la compétence Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, en substituant à la rédaction « Organisation et conduite d'un dispositif de gestion et de maîtrise des déchets inertes », celle de « Création, aménagement, entretien et gestion d'installations de stockage de déchets inertes », le Conseil approuve la nouvelle rédaction de la compétence.
- c) Compte-rendu des différentes commissions :
- Finances
 - Social-Solidarité
 - Régie Eaux Gessiennes
 - Communes Forestières

9°) Questions/informations diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil que la révision générale du PLUiH a démarré. Cette procédure devrait durer jusqu'en mars 2028. Il participera avec M. RIVIERE au COPIL qui prévoit une réunion toutes les 3 semaines jusqu'au mois de juin pour commencer, et Sylvie participera au COTECH en temps voulu.
- Il informe également qu'une nouvelle tentative d'intrusion a eu lieu à l'école. Il souhaite l'installation de 2 nouvelles caméras pour couvrir la cour de l'école et 1 pour couvrir le parking.

Le prochain conseil ordinaire aura lieu le Mardi 4 mars 2025 à 19h, salle des associations.

Séance levée à 20h15